

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Juillet 2016**

OBJET : Convention de financement et de partenariat avec la caisse primaire d'assurance maladie au titre des activités de Protection Maternelle et Infantile

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer avec la Caisse Primaire Centrale d'Assurance Maladie des Bouches-du-Rhône la convention jointe au rapport de financement et de partenariat relative à la prise en charge, par l'Assurance Maladie des prestations réalisées par le Département au titre des activités de protection de la santé maternelle et infantile et des activités de planification familiale et d'éducation familiale.

Les recettes perçues seront imputées sur les crédits inscrits au budget départemental au chapitre 75, fonction 41, article 7512 de l'exercice 2016.

à l'Unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée